



Remise à Niveau SSIAP 2 – Fiche de présentation

Arrêté et agrément	Arrêté N°20-105 Agrément préfectoral n°4910 Préfecture de la région PAYS-DE-LA-LOIRE
Lieu	08 Rue du Pavillon, 49070 Beaucouzé Rez-de-Chaussée et accessible aux PSH
Modalité pédagogique	Cours magistral et démonstratif avec pour support Power Point, exercice(s) de mise en application et un PC sécurité entièrement équipé.
Prérequis	<ul style="list-style-type: none">- Certificat de secourisme en cours de validité- Pièce d'identité en cours de validité- Certificat médical de moins de trois mois- Diplôme SSIAP 2 initial
Délais d'accès	Notre calendrier : https://www.logiciel-galaxy.fr/catalogue-AJL_Formation.html Si une formation n'apparaît pas sur notre site aux dates que vous souhaitez, n'hésitez pas à nous contacter afin de pouvoir échanger sur la possibilité d'ouvrir une formation en fonction de vos besoins.
Programme et contenu	Durée : La formation se déroule sur 3 jours pour un volume total de 21 heures de cours. Elle est composée de sept séquences : <ul style="list-style-type: none">- Fondamentaux de sécurité incendie- Mise en situation d'intervention- Prévention- Moyen de secours- Gestion d'un PC Sécurité- Organisation d'une séance de formation- L'équipe de sécurité incendie Attention : La formation n'est pas ACCESSIBLE si le candidat n'est pas SSIAP 2.
Modalité d'accès	Nous contacter
Modalité d'examen	La présence à l'ensemble des séquences.
Parcours et débouchés	Ainsi, après avoir effectué au sein de notre centre de formation les 21 heures de cours prévues au programme cette formation vous permettra de continuer à exercer le métier chef d'équipe de sécurité incendie.
Spécialisation et suite possible	SSIAP 2 et 3
Tarif	Nous consulter
Accès PSH	Nous contacter
Contact	aj2lformation.secretariat@gmail.com ou 06-12-69-43-58



Remise à niveau S.S.I.A.P.2

Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Obligations réglementaires

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément au présent arrêté doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions du présent arrêté.

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.

Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi. (Extrait de l'article 7 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 05 novembre 2010)

Objectif :

S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

Public concerné :

- Titulaire du diplôme SSIAP 2, en activité mais n'ayant pas effectué le recyclage dans les délais.
- Titulaire du diplôme SSIAP 2, en activité mais ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures dans les 36 derniers mois.
- Titulaire de la qualification ERP 2 ou IGH 2

Pré-requis :

- AFPS ou PSC1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE1, en cours de validité.
- Aptitude médicale (certificat de moins de 3 mois)
- Habilitation électrique H0-B0 (pré-requis à l'emploi)

Moyens pédagogiques

- PC de sécurité
- Système de sécurité incendie de catégorie A.
- Bac à feux écologique.
- Matériels informatiques (système informatisé pour les QCM, vidéoprojecteur et ordinateur)



Remise à niveau S.S.I.A.P.2

Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Programme de formation :

- Séquence 1** : 3 heures
Fondamentaux de sécurité incendie
- Séquence 2** : 4 heures
Mise en situation d'intervention
- Séquence 3** : 4 heures
Prévention

Cette séquence sera clôturée par un examen « blanc »

- Séquence 4** : 2 heures
Moyens de secours
- Séquence 5** : 3 heures
Gestion d'un PC sécurité
- Séquence 6** : 2 heures
Organisation d'une séance de formation
- Séquence 7** : 3 heures
L'équipe de sécurité incendie

Documents à fournir en début de stage :

- Certificat médical de moins de 3 mois.
- Photocopie du diplôme SSIAP 2.
- Diplôme original pour les ERP 2 et IGH 2.
- Photocopie carte SST ou équivalence.
- Photocopie de la carte d'identité.
- Photocopie de l'attestation H0B0 (éventuellement)
- Photographie normalisée (pour les ERP 2 et IGH 2 seulement)

Durée :

21 heures soit 3 jours.
60% théorique / 40% pratique.

Validation :

La présence à l'ensemble des séquences programmée à la remise à niveau.
Attestation délivrée par le centre de formation AJ2L Formation (SSIAP2, ERP2 et IGH2)
Document de synthèse remis aux stagiaires.
Diplôme reconnu par le Ministère de l'Intérieur (pour les ERP 2 / IGH 2)
Établissement d'une fiche d'appréciation.

Nombre de personnes :

12 stagiaires au maximum

Lieu :

Centre de formation ou votre site (groupe)

Coût de la formation : Nous consulter.